



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Bouches-du-Rhône  
[snpespjj13@gmail.com](mailto:snpespjj13@gmail.com)



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Déclaration liminaire du C.T.T du 2 Juin 2022

### La Palme d'Or pour la DT 13, pour le film « Le Milieu Ouvert, les oublié.e.s du C.T.T des Bouches-du-Rhône »

Monsieur le directeur territorial, Président du C.T.T de la P.J.J des Bouches-du-Rhône,

Voilà maintenant plus d'un an que vous n'aviez plus convoqué les organisations syndicales à la table du Comité Technique Territorial. Certes, cette instance initialement consultative par le vote des organisations, n'est devenue qu'une coquille vide, totalement verticale, à l'image de l'administration, où vous ne faites que transmettre des informations. De plus, les équipes ne sont jamais consultées en amont. Les C.T.T seront bientôt remplacés par les Comités Sociaux d'Administration où nous ne serons que votre caution d'un dialogue social de façade. Mais, l'absence de C.T.T. depuis un an montre le peu de considération que vous portez à ce même dialogue social et aux organisations syndicales. Vous ne pouvez pas vous retrancher derrière la situation sanitaire, quand d'autres instances, comme les CTIR, les CTC et les CTM ont été maintenues. Le SNPES-PJJ-FSU 13 regrette cette absence de dialogue social à la PJJ des Bouches-du-Rhône. Il continuera à porter la parole des professionnel.le.s de terrain peu importe les instances et les moyens nécessaires.

Monsieur le Directeur territorial, le SNPES-PJJ-FSU 13 tient à rappeler que ce CTT se tient au lendemain de plusieurs événements cruciaux au niveau national.

Depuis quelques jours, la P.J.J n'a plus de direction. En effet, Madame CAUBEL, notre ex-directrice s'en est allée au secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance. Son message d'Adieux transmis à tout.e.s les professionnel.e.s était poignant et chargé d'émotion. Pour nous, elle ne laissera pas une trace indélébile. Qui tient le gouvernail dans notre administration ? Nous sommes songeurs sur le peu d'attraction pour la P.J.J, même dans les hautes sphères.

Ce C.T.T se tient également le lendemain d'une grève national du travail social. Cette mobilisation, débutée en Décembre 2021, est bien plus essentielle pour nous que le départ de Madame CAUBEL. Cela concerne nos métiers invisibles et pourtant nécessaires à la société. A la P.J.J, nous avons eu l'assurance du versement du Complément de Traitement Indiciaire pour un grand nombre de professionnel.e.s. Mais, il reste des « exclu.e.s » de ce C.T.I, et plus particulièrement des corps de métiers majoritairement féminisés.

Le SNPES-PJJ-FSU 13 maintient le combat pour reconnaître ces « oublié.e.s ». Une pétition nationale a déjà recueilli environ 2000 signatures. Des unités entières, tous corps confondus, se sont montrées solidaires de cette action. Resterez-vous sourd, Monsieur le représentant du territoire des Bouches-du-Rhône, à ce mouvement de solidarité ?

Enfin, ce C.T.T se tient à quelques jours de la cérémonie de clôture du festival de Cannes. Et, nous tenons à vous dire, Monsieur le Directeur Territorial, que le jury C.T.T du SNPES-PJJ-FSU 13 vous a décerné la

Palme d'Or. En effet, votre film « **le Milieu Ouvert, les oublié.e.s du C.T.T des Bouches-du-Rhône** » nous a laissé sans voix, pris par tant d'émotion, entre stupéfaction, colère, et agacement. Un véritable film d'auteur.

Le SNPES-PJJ-FSU 13 remarque que votre ordre du jour est dense mais **rien sur le Milieu Ouvert, pas un mot !** si ce n'est le projet nécessaire de rénovation des sols de l'**UEMO Aix-Sainte-Victoire**.

Rien, cela revient-il à dire pour vous que le Milieu Ouvert à la P.J.J des Bouches-du-Rhône se porte bien, comme vous aimez à dire quand vous rencontrez les équipes, les juridictions, les partenaires et lors des instances de direction ?

Cela n'est pourtant pas le sentiment partagé par les professionnel.le.s.

Quels sont vos critères d'évaluation pour vérifier que la situation va bien dans les Milieux Ouverts des Bouches-du-Rhône ? Est-ce le nombre de jeunes suivis par unité tel les critères d'allocation de moyens que vous et l'administration aimez à mettre en avant ?

Nous allons vous apporter d'autres critères d'évaluation que vous devriez avoir en tête, pour vous montrer combien le Milieu Ouvert va mal et est sous-considéré :

- turn-over des équipes
- nombre de demandes de mutations
- mutations vers les lieux de détention, multiplication des audiences liées au C.J.P.M
- nombres de R.R.S.E
- multiplication des rapports en vue de ces audiences
- nombre d'entretiens à 5 jours
- multiplication des demandes de placement effectuées en vue de préparer les sorties de détention et d'accompagnements/synthèses lointains dans des lieux de placements ou CEF
- nombre de PCPC réalisés
- classe-relais, stages citoyenneté, stages-peines, etc...

Pour rajouter à cela, vous continuez à pressuriser les professionnel.le.s des Milieux Ouvert au travers d'une multitude de protocoles :

- Protocole Milieux Ouvert/détention
- Protocole Milieux Ouvert/MNA
- Protocole Milieux Ouvert/Services Habilités
- Protocole Milieux Ouvert/UEHC où il est envisagé que les référents éducatifs viennent réaliser les « entretiens de recadrage » des jeunes placés
- Le dernier en date, la note de service/protocole UEAT/Milieux Ouvert : *lors d'un déferrement, si l'horaire de passage devant le magistrat s'avère tardive, et qu'un placement est décidé, un accueil relais est mis en place. Il appartient au référent éducatif ou à l'éducatrice de permanence de faire l'accompagnement, au pied levé, le lendemain.*

Le SNPES-PJJ-FSU 13 connaît la situation des professionnel.le.s de l'**UEAT** qui sont pressurisés par la mise en place du CJPM et l'articulation parquet/Juge. Mais, une fois plus, les professionnel.le.s du Milieu Ouvert doivent être corvéables à merci. Avez-vous pensé aux conséquences de tels protocoles et combien ils participent à déstabiliser les équipes et les permanences éducatives des Milieux Ouverts ?

Le SNPES-PJJ-FSU 13 apporte quelques exemples qui montrent que vous restez sourd à la situation de cette mission fondamentale et des professionnel.le.s qui la font vivre !

Nous regrettons que vous passiez sous silence la situation à l'**UEMO Le Timonier**, avec le départ de presque la majorité de l'équipe l'année précédente, et la mise en place d'une cellule de veille et du financement d'un coach dévolu à la Responsable d'unité.

Est-ce que la situation au sein du **STEMO Marseille-Nord**, avec un nombre important de demandes de mutation et de postes non pourvus vous est inconnue ?

Le SNPES-PJJ-FSU 13 tient à vous rappeler la situation à l'**UEMO Le Canet**. Les professionnel.le.s sont

à bout de souffle mais continue à accompagner des situations dramatiques sur un de territoire les plus précarisés de France grâce à leur engagement et leur professionnalisme. Comment continuer à exercer nos missions avec 4,7 ETP éducatif actuellement sur cette unité ?

Monsieur le directeur territorial, nous rappelons que le Milieu Ouvert représente la plus grande partie des unités et des professionne.le.s de votre territoire. Le SNPES-PJJ-FSU 13 a déjà sollicité à plusieurs reprises la tenue d'un CTT exclusif sur le Milieu Ouvert.

Nous n'en sommes plus là et nous vous demandons expressément la mise en place au plus vite des **Assises du Milieu Ouvert des Bouches-du-Rhône**.

Revenons à présent à l'ordre du jour de ce C.T.T. : *Point sur le projet territorial 2020-2023, Projets portés par la DT 13, implication de la DTPJJ 13 dans les micros-collèges et micros-lycées, Point d'information sur les CEF et les lieux de placement.*

### **Le Projet territorial DT 13 :**

Le SNPES-PJJ-FSU 13 est dans l'impossibilité d'analyser ce projet territorial, tant la forme présentée dans les documents préparatoires, avec vos smileys vert, jaune et rouge ne nous a pas convaincu. D'ores et déjà, pour nous, le compte n'y est pas !

Nous avons néanmoins repéré votre volonté de « mener une réflexion sur le Milieu Ouvert marseillais » avec comme objectif une « structuration juridique des services ». Cela rejoint notre revendication précédente. Monsieur le directeur territorial, ne serait-il pas judicieux pour une fois d'envisager une concertation des professionnel.le.s en amont ? Nous ne sommes pas de simples exécutants.

### **Projets portés par la DT 13 :**

Le SNPES-PJJ-FSU 13 ne reviendra pas sur les projets immobiliers au sein de la DT 13. Nous sommes favorables à tout ce qui peut améliorer les conditions de travail des personnels, et les conditions d'accueil des usagers.

Le seul qui attire notre attention est celui du **CEF Les Cèdres**, concernant le réaménagement de la Bastide. Ce projet permet d'envisager une forme de sas pour certains jeunes en vue de leur sortie de CEF mais il est pensé sans concertation. Nous demandons à la DT 13 que ce projet soit travaillé avec les équipes éducatives du CEF et doit relever d'un projet pédagogique et d'un projet d'établissement.

### **Fiche projet RH du STEI :**

Alors même que ce point n'apparaissait pas dans l'ordre du jour : Pensez-vous, M. le Directeur Territorial, que cette fiche projet RH du **STEI** ne retiendra pas l'attention de la délégation CTT du SNPES.PJJ/FSU ?

Certes, ce projet, ambitieux, est loin d'être inintéressant. La structuration en Unité éducative permet de penser l'insertion à Marseille, dans un collectif de travail et dans une entité « service » avec des unités travaillant les unes avec les autres, et non chacunes dans son coin. Les projets d'envergure autour d'un self d'application qualifiant et d'un lieu culturel repéré, la création de poste accompagnant ce projet sont intéressants.

Cependant, nous regrettons que vous n'ayez toujours pas fait le constat de l'absence de gestion au sein du STEI depuis des années et l'incapacité qui en a découlé d'impliquer les professionnel.le.s sur un projet commun. Ce n'est pas vos quelques réunions depuis votre arrivée qui ont permis une réflexion et une mobilisation des professionnel.le.s concerné.e.s.

Le SNPES-PJJ-FSU 13 craint, par la création de pôles, que les professionnel.le.s soit interchangeable,

dans l'intérêt de tel ou tel pôle ou des besoins RH, comme cela est dit dans ce projet. Cela remet en cause la spécificité des services et des prises en charge. Nous rappelons également qu'un jeune accueilli au STEI, comme dans les autres missions de la PJJ, a besoin de repères et de stabilité avec des adultes référents.

En l'état des réflexions avec les professionnel.le.s actuels du STEI, le SNPES-PJJ/FSU 13 n'est pas d'accord avec cette proposition. Surtout, une structuration de service et une réflexion autour du projet d'établissement et d'unités étant nécessaire, nous demandons qu'il soit étudié au vote consultatif des OS lors d'un CTT plein et entier à ce sujet. Les projets d'établissement, surtout de cette ambition et de cette envergure, ne peuvent être « juste » des fiches projet RH de 7 pages. Il ne peut pas être pensé seulement par les directions. Et, nous regrettons, là encore, le manque de concertation avec les acteur.ice.s de terrain.

### **Intervention PJJ en micro-collèges et micro-lycées de Marseille :**

Là, encore, le SNPES-PJJ-FSU 13 regrette le flou qui entoure cette intervention de la PJJ dans ces micro-collèges et lycées. Nous sommes toujours favorables à la création de postes. Mais, à la lecture de votre fiche projet, rien n'est clair sur ce qui entoure les deux postes d'éducateur.ice.s coordinateur.ice.s au sein de ces dispositifs. Nous attendons de vous des éclaircissements et nous regrettons une fois de plus que les acteur.ice.s de terrain ne soient pas associé.e.s à la réflexion concernant ces structures qui ouvriront à la rentrée de Septembre 2022.

### **CEFs et UEHC :**

Malgré les Etats Généraux du Placement coordonnés par notre interrégion, pour le SNPES-PJJ-FSU 13 le bilan n'est pas bon. Nous manquons cruellement de lieux de placement protecteur et les professionnel.le.s travaillant dans ces hébergements sont en souffrance. Nous rappelons que la cellule de veille mise en place au sein de l'**EPEI d'Aix-en-Provence** suite à une mauvaise gestion est toujours en œuvre. Les équipes éducatives de l'**UEHC des Chutes-Lavie** vont mal et ont eu besoin d'un renfort.

Nous demandons une réflexion en profondeur sur le placement à la PJJ des Bouches-du-Rhône et un travail autour des projets pédagogiques et de service.

Nous aurions tellement aimé terminer par un *happy-end*. Mais, nous sommes tenus de vous rappeler les situations catastrophiques des CEF de votre territoire, qui ont connu des suspensions d'activité l'année précédente. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Concernant le **CEF Nouvelle Horizon**, est-ce que l'absorption par l'association DON BOSCO va suffire à régler les dysfonctionnements encore à l'œuvre au sein de cette structure, qui ont des incidences graves sur les prises des jeunes accueillis.